

Expertise des candidats étalons poneys 2023

L'expertise des candidats étalons poneys se déroulera en même temps que la 3^{ème} phase des candidats étalons BWP 2023, à savoir le VENDREDI 10 mars 2023. L'expertise des candidats étalons poney aura lieu à «AZELHOF» - LIER.

Conditions d'inscription

Pour être inscrits à l'expertise, aussi bien les candidats étalons que les propriétaires qui inscrivent doivent pouvoir satisfaire à un certain nombre de conditions et les inscriptions doivent être conformes aux critères convenus.

Pour les candidats étalons:

L'inscription pour l'expertise est acceptée pour:

A. Les étalons qui satisfont aux conditions ci-après suivantes:

1. En ce qui concerne l'enregistrement à la naissance dans un stud-book, tombe sous une des catégories suivantes:

* Les étalons "nés BRp" ou qui sont enregistrés au Poney de Selle Belge (VB/reg .A OU Classe I/II) depuis la naissance.

* Les étalons de type poney issus des stud-books suivants reconnus par le BRp non pure race ou de stud-books annexes d'élevage de poneys de pure race:

° Belgique :

- Welsh sectie K
- sBs - poney

° Pays-Bas :

- Nederlands Rijpaarden- en Ponystamboek
- Verenigd Nederlands Welsh : sectie K

° Allemagne :

Baden-Württemberg :

- Württemberger Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Bayern, Verband der Kleinpferdzüchter Bayerns e.V. :

- Bayerisches Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Hessen, Verband der Ponyzüchter Hessen e.V. :

- Hessisches Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Mecklenburg-Vorpommern, Verband Mecklenburg-Vorpommern e.V. :

- Lewitser pony

Niedersachsen :

1.Verband der Pony- und Kleinpferdezüchter Hannover e.V. :

- Hannover Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

2.Pferdestammbuch Weser-Ems e.V. :

- Reitpony Weser-Ems (Deutsches Reitpony)
- Welsh Mountain : sectie K

3.Zuchtverband für Deutsche Pferde e.V.

- Reitpony des ZfdP (Deutsche Reitpony)
- Welsh sectie K

Nordrhein-Westfalen :

1.Rheinsches Pferdestammbuch e.V. :

- Reinsches Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

2.Westfälisches Stammbuch e.V.

- Westfälisches Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Rheinland-Pfalz, Pferdezüchtverband

Rheinland-Pfalz-Saar :

- Reitpony Rheinland-Pfalz-Saar (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Schleswig-Holstein, Pferdestammbuch Schleswig-Holstein / Hamburg :

- Reitpony Schleswig-Holstein / Hamburg
- Welsh sectie K

Sachsen, Pferdezüchtverband Sachsen

- Sächsischen Reitpony (Deutsche Reitpony)
- Welsh sectie K

Sachsen-Anhalt, Pferdezüchtverband

Sachsen-Anhalt e.V. :

- Sachsen-Anhaltiner Reitpony (Deutsches Reitpony)
- Welsh sectie K

Thüringen, Verband Thüringer Pferdezüchter e.V. :

- Thüringer Reitpony
- Welsh sectie K
- AES - poney

° Royaume-Uni :

- National Pony Society
- Welsh Pony and Cob Society : sectie K
- AES - poney
- Les étalons des races New Forest et Dartmoor qui sont inscrits par une association d'élevage ou un stud-book reconnu ci-devant.
- Les poneys de pure race peuvent être présentés à l'expertise des candidats étalons du BRp malgré qu'ils n'aient pas été reçus pour un stud-book de race pure.
- Les étalons poneys de race pure Dartmoor peuvent même être présentés à l'expertise BRp après qu'ils aient été présentés comme candidat étalon pour leur race dans l'année calendrier précédente.
- Les étalons poneys qui sont inscrits dans un stud-book qui n'est pas renseigné dans la liste ci-dessus peuvent être présentés s'il peut être fait état que via les quatre premières générations, ils sont issus d'un stud-book reconnu par le BRp.
- le père du candidat étalon doit être approuvé comme étalon reproducteur dans un des Studbooks reconnus

2. satisfaire aux conditions zootechniques suivantes:

- A la toise, sans fer, la hauteur au garrot doit au minimum être supérieure à 1m10. Le maximum autorisé est jusqu'à et de 1m47 à l'âge de 3 ans et jusqu'à et de 1m48 pour les étalons plus âgés.

- En ce qui concerne l'origine
Ne pas être poney Welsh ou Connemara à 100%
Ne pas être 100% pur-sang: ni Arabe, ni Anglais, ni une combinaison des deux.
- Avoir 4 générations d'ascendants, à prouver par un document officiel d'un stud-book. Pour les candidats étalons issus du stud-book de poneys New Forest la mention F.H. (Forest Horse) et F.M. (Forest Mare) doit être accepté dans la 4^{ème} génération des ancêtres.
- Dans les quatre premières générations d'ascendants 'le cheval' peut apparaître. Si un étalon possédant 100% de sang cheval est présenté, celui-ci doit avant l'expertise avoir obtenu un avis vétérinaire favorable à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Merelbeke.
 - Les étalons dont le pédigrée ne remplit pas les conditions zootechniques peuvent être soumis à la commission BRp pour discussion.

3. Les candidats étalons qui ont moins de 60 % de pur sang doivent au moins être âgé de 3 ans ou les avoir durant l'année de l'expertise. Pour les autres, il faut au moins 4 ans.

4. L'étalon ne peut être un ancien étalon BRp qui a été refusé.

N.B. Les vieux étalons qui n'ont pas été acceptés pour l'expertise précédente peuvent être présentés.

B. Les étalons qui sont de retour:

Les étalons BRp qui ont été admis précédemment qui ont satisfait aux obligations requises mais qui sont sortis du circuit de reproduction peuvent à nouveau être présentés. Ces étalons seront jugés sur leur extérieur (sur sol doux et sur sol dur). Ces étalons doivent en faire la demande au plus avant le 15^{er} février 2023.

Pour le propriétaire qui inscrit:

Le propriétaire qui inscrit est considéré comme le responsable du candidat étalon. Selon un point du règlement de l'association, il est stipulé que:

- il doit être membre de la société d'élevage
- il doit avoir une adresse en Belgique

Procédure d'inscription et dates:

Les inscriptions doivent arriver via le secrétariat au B.W.P. Waversebaan, 99, 3050 Oud-Heverlee – e-mail : info@bwp.be avant le 15 février 2023.

Des étalons achetés lors des expertises d'étalons aux Pays-Bas NRPS (16&17/02/2023) et New-Forest (18/02/2023) peuvent être enregistrés le 20 février 2023.

En plus, les inscriptions ne sont valables que si il est satisfait aux formalités suivantes:

1. Paiement du montant de l'expertise :
 - 52.50 euros pour les candidats inscrits au Poney de Selle Belge depuis la naissance;
 - 78.75 euros pour les autres étalons
 Dès la réception de l'inscription, la facture sera envoyée au présentateur.
2. Remise du document du stud-book
Pour les candidat étalons à inscrire une photocopie du document d'origine (pedigree et signalement) doit être livrée.
3. Informations lignée maternelle via la checklist correctement complétée. Vous trouverez cette checklist sur le site internet www.bwp.be ou il est possible de la demander via le secrétariat BWP. Après avoir été contrôlées ces checklists sont transmises à la commission de l'expertise des étalons. Elles représentent pour les membres de la commission une importante source d'informations concernant la valeur génétique des candidats étalons

reproducteurs.

Grâce à ces checklists les informations relatives à la lignée maternelle seront reprises dans le catalogue.

4. Donner la hauteur au garrot via la checklist

5. Mentionner l'option dressage ou obstacle via la checklist

6. Un avis pour les candidats étalons âgés de 9 ans et plus:

Pour chaque candidat étalon âgé de 9 ans ou plus dans l'année de l'expertise, un avis est nécessaire sur la suffisance ou non de ses propres prestations sportives ou de celles de ses descendants. L'avis doit être demandé par le responsable du candidat étalon. C'est aussi à cette personne à qui la réponse sera remise.

Un aperçu détaillé des prestations officielles obtenues (propres ou de ses descendants) doit accompagner la demande. La demande sera traitée par la commission des poneys et par le jury des étalons. Pour les candidats étalons qui sont déjà inscrits pour l'expertise et qui seront retirés après réception de l'avis, les frais d'inscription seront remboursés.

Programme

1. Inspection sur la condition en la pureté de la robe.
2. Contrôle du signalement, visite vétérinaire (contrôle de la dentition et comptage des testicules)
3. Contrôle des vaccinations: vaccin contre la grippe obligatoire; celui contre la rhinopneumonie est souhaitable.
4. Mesure de la toise au garrot sur plan dur et horizontal. On ne peut laisser les fers chez les 3 ans. Si le présentateur n'est pas d'accord avec le résultat du toisage, une nouvelle prise de mesure est possible et ce juste avant le début de l'évaluation extérieure sur le sol dur.
5. Jugement extérieur à l'arrêt, au pas et au trot sur sol dur tout de suite après le toisage.
6. Jugement extérieur à l'arrêt, au pas et au trot sur sol mou
7. Le saut en liberté est réservé aux candidats étalons de 3 et 4 ans.
° Au début de l'épreuve de saut en liberté prière de laisser l'étalon galoper. Un changement de main est réalisé via un changement de cercle.

° DISPOSITION DES OBSTACLES :

Pour le poneys petite taille :

Distances : entre le coin et l'obstacle 1 = 6 m / entre l'obstacle 1 et 2 = 5.30 m / entre l'obstacle 2 et 3 = 5.70 m

Une barre au sol est prévue dans le virage. La distance du premier obstacle dépend de la hauteur au garrot du candidat étalon.

Hauteur et largeur des obstacles :

1° obstacle avec barre de pied = droit, 40 cm

2° obstacle avec barre de pied : oser devant 45 cm - derrière 50 cm

3° obstacle avec barre de pied :

- une barre en travers (1 côté sur 60 cm) (1X) / droit, 60 cm (1X) /
droit, 80 cm (2X) / oser, devant 55 cm - derrière 60 cm (2X) /
oser, devant 80 cm - derrière 85 cm - largeur 90 cm (2X)

Pour le poneys grande taille :

Distances : entre le coin et l'obstacle 1 = 6 m / entre l'obstacle 1 et 2 = 6 m / entre

l'obstacle 2 et 3 = 6.50 m

Une barre au sol est prévue dans le virage. La distance du premier obstacle dépend de la hauteur au garrot du candidat étalon.

Hauteur et largeur des obstacles :

1° obstacle avec barre de pied = droit, 40 cm

2° obstacle avec barre de pied : oxer devant 60 cm - derrière 65 cm

3° obstacle avec barre de pied :

- une barre en travers (1 côté sur 80 cm) (1X) / droit, 80 cm (1X) /

droit, 1 m (2X) / oxer, devant 80 cm - derrière 85 cm (2X) /

oxer, devant 1 m - derrière 1.05 m – largeur 1m (2X)

° Uniquement pour les poneys C le jury peut ajuster la distance des obstacles.

° Pour les étalons de quatre ans la hauteur final est augmentée de 10 cm.

° La technique de saut et les moyens seront évalués. La qualité du galop du candidat étalon sera aussi pris en compte.

° Les bandages ne sont pas autorisés mais bien les protections qui se ferment avec une bande (Velcron). Derrière seulement, on peut faire usage de courtes guêtres.

8. L'épreuve sous la selle pour les étalons de 4 ans qui ont plus de 59 % de pur sang se compose de :
 - Une épreuve montée (pas, trot, galop)
 - Une épreuve de sauts d'obstacles. La hauteur et le nombre d'obstacles seront déterminés par le jury des étalons.
9. Présentation sous selle des candidats étalons (obstacle ou dressage) de 9 ans et plus :
montrer leur allures (pas, trot et galop).
10. Reprise de dressage pour les candidats étalons de dressage de 5 à 8 ans :
Une reprise de dressage L2 LRV (en fonction de leur taille).
11. Parcours pour les candidat-étalons de saut d'obstacles de 5 à 8 ans.
Pour cette évaluation le parcours du Meilleur Poney de Sport est utilisé. En fonction de leur taille, les étalons âgés de cinq ans sautent le parcours le plus bas ou le moyen et les étalons âgés de 6 à 8 ans sautent le parcours moyen ou le plus haut.
Les enrênements et les bandages ne sont pas autorisés. Les guêtres doivent être faites en plastic léger avec des fermetures en velcro. Aux postérieurs seuls les protèges-boulets courts sont autorisés. Les cavaliers ne peuvent atteindre l'âge de 17 ans en 2023.
12. Le contrôle des produits suspects
Les candidats étalons peuvent être soumis au contrôle sur l'emploi de produits étrangers suspects. Par tirage au sort, par groupe de 20 candidats étalons, un tiré au sort sera invité à se soumettre à une visite. Les candidats étalons qui seront tirés au sort seront accompagnés, après le saut en liberté, vers l'endroit où la prise d'échantillon a lieu. Là, un échantillon d'urine sera prélevé par les vétérinaires désignés par le contrôle des produits étrangers suspects. Un d'entre eux confiera l'échantillon à un laboratoire agréé.
13. Proclamation et présentation des des étalons approuvés et la remise du Prix Jean Meurrens au champion BRp.
14. L'enregistrement dans le registre des étalons
Une distinction est faite entre les étalons approuvés possédant ou non du sang 'cheval' dans les quatre premières générations :
 - * Pas de 'cheval' dans les quatre premières générations: enregistrement dans le registre principal des étalons Classe I – HGT.

* Avec du 'cheval' dans les quatre premières générations : enregistrement dans le Classe II – HGT des étalons.